

**La loi de 1905 n'aura pas lieu. Histoire politique des Séparations des Églises et de l'État (1902-1908).
Tome 1 L'impossible « Loi en liberté » (1902-1905), par Jean Baubérot**

Il y a plusieurs conceptions de la laïcité, mais je dirais qu'elle tourne autour de quatre sujets : la liberté de conscience, des religions et des convictions, la non-discrimination des citoyens pour raison de religion et de conviction. Ce sont les finalités de la laïcité. Et les moyens de la laïcité, c'est, d'un côté, la neutralité de l'État à l'égard des différentes religions et convictions et, de l'autre côté, la séparation des autorités convictionnelles, notamment religieuses, et de l'État. Sur chacun de ces points, il y a plusieurs conceptions qui s'affrontent. Du coup, la laïcité est toujours un enjeu politique et social.

Jean Baubérot nous parle de son livre *La loi de 1905 n'aura pas lieu* paru dans la collection 54, aux éditions de la Maison des Sciences de l'homme.

Dans la loi même, le mot laïcité n'est pas prononcé, n'existe pas, mais dans les débats qui accompagnaient la loi, on parle souvent de laïcité, aussi bien dans les journaux qu'au parlement, etc. Puisqu'il s'agissait de séparer les Églises et l'État, on a parlé de la séparation et on n'a pas jugé utile de mettre le mot laïcité pour mettre le mot laïcité. Le 20 octobre 1902, c'est la première grande séance parlementaire où on débat de cette future loi, personne n'imaginait la loi telle qu'elle sera en 1905. Il va y avoir tout un cheminement pour dire « non, la séparation, c'est autre chose », c'est aussi la séparation de la libre-pensée et l'État, par exemple. C'est l'État qui a un pouvoir et les églises, les religions, les convictions, qui sont des libertés. C'était une situation très tendue en 1902, 1903, 1904, les gens craignent une guerre civile. Et justement, tout l'enjeu de ce premier tome, de ce livre, c'est de se dire comment on est passé d'un engrenage de plus en plus répressif, de plus en plus conflictuel, à une loi qui a non seulement été une loi de liberté, comme l'a dit Briand, mais une loi de pacification, pas immédiate, mais qui, en trois, quatre ans, a pacifié ce qu'on appelait la guerre des deux France, qui, depuis le 16^e siècle, existait de manière plus ou moins larvée ou plus ou moins virulente. Il y a un nombre de débats et même d'accrochages virulents, notamment entre républicains, parce qu'en général, la séparation a été vue dans le cas de l'histoire religieuse, et moi, je la vois dans le cadre d'une histoire politique, d'une histoire politique de la République. À mon avis, ça n'avait pas vraiment été fait jusqu'à présent. C'est parce que, durant tout ce processus, plein de gens se disent « on ne va pas y arriver, on ne va pas réussir la séparation ». Si on n'a pas réalisé la séparation en mai 1906 à l'échéance électorale, dit Buisson, on va élire une majorité de tout repos, c'est-à-dire qu'on tournera définitivement le dos à la séparation, et pour longtemps la question ne sera plus à l'ordre du jour. Cette loi de 1905 qui, au départ, était impensable pour tout le monde, a fini par pouvoir être réalisée. Les chemins ont été extrêmement tortueux.

À cette époque, c'est l'âge d'or de la presse. Les hommes politiques sont en même temps souvent des éditorialistes. Georges Clémenceau écrit chaque jour dans *L'Aurore*, Jean Jaurès, Aristide Briand, Francis de Pressensé écrivent dans *L'Humanité*, Ferdinand Buisson écrit dans *Le Radical*. C'est passionnant de montrer à quel point le politique et le médiatique à l'époque se conjuguent. Ce que maintenant on fait par des tweets, à l'époque, c'étaient des éditoriaux avec une possibilité d'argumentation, de raisonnement plus longue, plus construite, plus structurée, plus rationnelle aussi par certains côtés, bien qu'il y a de l'émotion, de l'affrontement, etc. C'est aussi le rappel de ce type de débat politique sur lequel j'ai voulu insister parce que malgré tout, la séparation des Églises et de l'État a été envisagée surtout dans le cadre d'une histoire religieuse, avec comme question principale : Qu'est-il arrivé à l'Église catholique ? C'est pour ça d'ailleurs qu'il y a tout le temps cette confusion entre la séparation des Églises et de l'État et la séparation de l'Église et de l'État. Le pluriel est dans la loi, mais on fait comme si c'était le singulier, comme si c'était uniquement l'Église catholique. Alors que ma question, c'est : Qu'est-ce qui est arrivé à la République ?

**La loi de 1905 n'aura pas lieu. Histoire politique des Séparations des Églises et de l'État (1902-1908).
Tome 1 L'impossible « Loi en liberté » (1902-1905), par Jean Baubérot**

Mon livre parle de deux ans et demi, c'est assez court, mais ce sont des années décisives. Ce qui se passe aura des conséquences sur tout l'ensemble du 20^e siècle et même dans notre situation au début du 21^e siècle.

La loi de 1901 est ambivalente. Elle instaure une liberté qui d'ailleurs n'est pas encore bien intégrée au moment des débats qui vont amener la loi de 1905 parce que c'est tout à fait récent, et en même temps, l'enjeu de savoir si cette liberté doit bien s'exercer en matière religieuse n'est pas encore bien clair, bien dégagé, ne fait pas l'objet d'un consensus. Buisson dit ça sera un miracle si on y arrive parce qu'il y a deux conflits. Il y a le conflit frontal des deux France, entre la France de Clovis, la France fille aînée de l'Église d'un côté et la France de 1789, la France fille de la Révolution de l'autre. Et il y a le conflit, les tensions entre républicains, entre diverses conceptions de la séparation. Pourquoi il a lieu ? Je dirais paradoxalement parce que la période 1902-1904 est une période où la France est borderline au niveau démocratique. Les mesures prises et l'engrenage qui, peu à peu, se dessine, sont un engrenage qui fait sortir la France des cadres de la démocratie libérale, parce qu'il y a des mesures de plus en plus répressives. D'ailleurs, les républicains refusent de constitutionnaliser la Déclaration des droits de l'homme de 1789 parce qu'ils savent très bien qu'un certain nombre de mesures qu'ils prennent vont contre les principes de cette Déclaration des droits de l'homme. C'est justement en côtoyant ces principes qu'un certain nombre de républicains évoluent, notamment Georges Clémenceau qui dit « attention à la tyrannie d'un état laïque ». Ce sont des paroles fortes. Alphonse Aulard, un grand historien de la Révolution française à cette époque, dit attention de ne pas avoir des dogmes laïques. Et les femmes, c'est là qu'on retrouve les femmes, parlent d'idoles laïques parce qu'une certaine conception de la séparation, c'est une séparation masculine si on peut dire, alors que Briand dit non, il faudra que les femmes jouent un rôle dans les associations culturelles, un rôle important. Il y a cette création de ce que j'appelle un irrespect républicain, c'est-à-dire l'affirmation forte qu'en démocratie, il n'y a pas de blasphème, y compris par rapport à la république. On ne doit pas avoir une conception sacrée de la république qui fait quitter le fonctionnement démocratique, qui doit permettre un débat sans concession jusqu'au bout. Dans le débat qui s'est engagé en 1904 sur la séparation, il y a une enquête qui est faite par le quotidien *Le Figaro*. Il y a quelqu'un qui avait répondu à côté des questions, qui était Marcel Proust. Le fait qu'il ait répondu en dehors des questions posées est pour nous d'autant plus intéressant, parce que Proust est très proustien déjà, bien que son œuvre ne soit pas encore connue à ce moment-là. Il se place d'un point de vue esthétique. Il a peur que les cathédrales soient désaffectées, que ce soit le modèle révolutionnaire qui l'emporte. Il dit : « On ne pourra plus aller à l'église pour voir le plus merveilleux des spectacles, puisque les acteurs de ce spectacle, le prêtre, l'évêque parfois et les fidèles, croient à ce qu'ils jouent. »

En 1904, on est au bord de la guerre civile. En 1914, il y a une certaine union sacrée face à l'Allemagne. Malheureusement, il y a la guerre avec l'Allemagne, mais la guerre aurait démarré 10 ans auparavant, la France n'était pas en état de faire la guerre puisqu'elle se déchirait à l'intérieur. Alors même que le pape a refusé la loi, en 10 ans la pacification a été assez importante pour qu'Émile Combes, le chef de gouvernement en 1904, l'anticlérical type, et Denis Cochin, qui était le député catholique type, siègent comme ministres dans le même gouvernement d'union sacrée pendant la guerre 14-18. C'est l'histoire d'une réconciliation entre français finalement, qu'est l'histoire de la loi de 1905, et encore une fois une réconciliation tortueuse qui emprunte beaucoup de voies. Je parle de zigzag à travers les broussailles. Peu à peu les choses se clarifient, mais elles mettent un certain temps et demandent beaucoup de réflexion et de débats pour pouvoir se clarifier.

Je le raconte de manière comme on peut le raconter au début du 21^e siècle. Il est clair que le grand moment du renouveau historiographique sur la séparation, ce sont les années 1960 et 70, dans la foulée

**La loi de 1905 n'aura pas lieu. Histoire politique des Séparations des Églises et de l'État (1902-1908).
Tome 1 L'impossible « Loi en liberté » (1902-1905), par Jean Baubérot**

du Concile. C'est pour ça que c'est une histoire dans le cadre de l'histoire religieuse. On revisite la séparation à partir du Concile de Vatican II. Maintenant, on est dans une autre situation. On est presque en 2020. L'historiographie a beaucoup progressé depuis 50 ans et ensuite notre problème actuel, c'est notre rapport à la république et la manière dont la république peut résoudre les problèmes politico-religieux. C'est forcément un nouveau regard, je ne dis pas qu'il sera encore d'actualité dans un siècle, qui aujourd'hui est le nouveau regard qu'on peut porter sur la séparation, non pas pour plaquer les problèmes d'aujourd'hui sur la séparation, mais pour confronter la situation de 1905 à notre situation d'aujourd'hui.